



LEGENDE

- Périmètre de l'OAP
- ▶ Accès public au parc
- Chemins forestiers carrossables à aménager ou à réaménager
- Stationnement latéral le long de certains chemins
- Espaces de stationnement des véhicules légers (VL) et des Bus (bus) et d'entretien
- Sentier de promenade en périphérie de l'étang
- Délimitation du secteur dans lequel sont autorisées les constructions
- Equipements publics et d'intérêt collectif prévus:
 1. Transformateur URM
 2. Plateforme de pompage
- Zone Nf du PLU
- Renforcement du boisement de la lisière au droit des espaces de parking

0 125 250 Mètres

Cartographie AGURAM / Janvier 2015 / Fond BDPARCELLAIRE 2013